

Distribution à La Réunion : la société Cattier sanctionnée pour importation exclusive

Publié le 07 octobre 2021

A la suite d'un rapport transmis par le ministre de l'économie (DGCCRF), l'Autorité de la concurrence a établi que la société Cattier avait méconnu la loi Lurel en accordant des droits exclusifs d'importation sur la distribution de sa gamme de champagnes sous la marque Cattier à La Réunion. Elle inflige à la société une sanction d'un montant de 5 000 euros.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 7 octobre 2021

[Lire le communiqué](#)